

**2008/960 - Demande auprès de la Communauté Urbaine de Lyon d'instituer un droit de préemption urbain « renforcé » pour les immeubles et parcelles inscrits en « Réserve pour réalisation de logement social » au Plan Local d'Urbanisme** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 08/12/2008, p. 2152)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

(Adopté.)